



UNION POUR LA NATION CONGOLAISE

« U.N.C »

Parti politique enregistré par l'Arrêté Ministériel
n° 111 du 19 juin 2010

Le Président National

DECISION N° 0076 /PN/UNC/2014 DU 15 APR 2014 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DES JEUNES DE LA FEDERATION DE
L'UNC/LUKUNGA I (GOMBE-LINGWALA) DANS LA VILLE / PROVINCE DE KINSHASA

Le Président National ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n°01/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis Politiques ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°111/2010 du 19 juin 2010 du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité portant enregistrement d'un Parti Politique ;

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu le Procès-verbal de désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise, signé par les Membres fondateurs le 14 décembre 2010 ;

Vu la lettre n°25/CAB/VPM/MININTERSEC/108/2011 du 28 février 2011 de Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité prenant acte de la désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu la Décision n° 0023/PN/UNC/2013 du 10 décembre 2013 portant restructuration du Secrétariat Interfédéral de l'UNC/Ville Province de Kinshasa ;

Vu la Décision n° 0024/PN/UNC/2013 du 10 décembre 2013 portant nomination des Membres du Bureau du Comité du Secrétariat Interfédéral de l'UNC/Ville Province de Kinshasa ;

Vu la Décision n° 0020/PN/UNC/2013 du 05 décembre 2013 portant nomination des Secrétaires Fédéraux de l'UNC/Ville Province de Kinshasa ;

Vu la Décision n° 007/PN/UNC/2013 du 07 mai 2013 portant structures de la Fédération de l'UNC pour la Ville/Province de Kinshasa ;

Vu la Décision n° 0011/PN/2013 du 20 mai 2013 portant restructuration du Comité Interfédéral des Jeunes au sein de l'UNC dans la Ville/Province de Kinshasa ;

Vu la nécessité:

Bureau : Croix Rouge n°3, Commune de Barumbu, Kinshasa,

Sites : www.unc-rdc.org - www.vital-kamerhe.com e-mail : chrislangu@yahoo.fr

Tél. : 0815043705 - 0998447748 N° compte Biac : USD 33003728601 et CDF 33003728601

Sur proposition du Secrétaire Général ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés Membres du Bureau du Comité Fédéral des Jeunes de l'UNC/Lukunga I (Gombe-Lingwala) pour exercer les fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

01. **Monsieur KOLO ONYUMBE CHRISTIAN**: Président Fédéral
02. **Madame LUFULU SARAH**: 1^{er} Vice-Président Fédéral chargé de l'Organisation et Suivi du Processus Electoral
03. **Monsieur MBAMBI NDELE ELIE**: 2^{eme} Vice-Président Fédéral chargé de la Mobilisation, Propagande, Etudes et Stratégies
04. **Madame YOKO FLORENCE** : 3^{eme} Vice-Présidente Fédérale chargée du Recrutement, Implantation et Suivi des Organes de base
05. **Madame MOOLO BOPETO ROLLYANE**: Rapporteur
06. **Monsieur ISONI EYABA GUELORD** : Rapporteur Adjoint
07. **Monsieur ILOMBE ILOMBE DIDIER**: Trésorier
08. **Monsieur BAVILA RAMON BRAMCY** : Trésorier Adjoint

Article 2 : Sont nommés Chefs des Départements du Comité Fédéral des Jeunes de l'UNC/Lukunga I (Gombe-Lingwa) pour exercer les fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

09. **Monsieur KAMULETE CLAUDE**: Chargé de l'Idéologie, Formation et Eveil Patriotique
10. **Madame BULONZA MAHESHE LISETTE** : Chargée du Genre et Famille
11. **Monsieur RUGAMIKA GABYUALULUME** : Chargé de la Jeunesse
12. **Monsieur MALOKOLO PITSHOU**: Chargé du Suivi du Processus Electoral
13. **Monsieur MBULI LIMBUTU NEL** : Chargé de Relations avec les autres Partis Politiques
14. **Madame YOKA BUKELE NARCISSE**: Chargée des Mouvements Associatifs et Organisations Confessionnelles
15. **Monsieur ABUSA SERGE** : Chargé d'Etudes et Stratégies
16. **Monsieur NGEBE NPOMBO CHEF** : Chargé du Développement et Promotion Paysanne
17. **Monsieur YENGO GAYLORD** : Chargé de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature
18. **Monsieur MONSHENEKENE PITSHOU**: Chargé de la Solidarité et Cohésion Sociale
19. **Monsieur BISIMWA MPARANYI SIMEON** : Chargé de Sports, Culture et Arts
20. **Madame MOTE LUKALO NORAH**, Chargée de la Coordination des Femmes
21. **Monsieur SINDANI BISIMWA BEKO**, Chargé de la Communication et Presse

Article 3 : Sont nommés Chefs des Départements Adjointes du Comité Fédéral des Jeunes de l'UNC/Lukunga I (Gombe-Lingwala) pour exercer les fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

22. **Monsieur BATSHIEBA JEAN-CLAUDE**: Chargé de l'Idéologie, Formation et Eveil Patriotique
23. **Monsieur KASEREKA KANYAMA SERGE** : Chargée du Genre et Famille
24. **Monsieur ANTOINE NTAMBWE JUNIOR**: Chargé de la Jeunesse
25. **Monsieur IDUMA NGANDO MIKE**: Chargé du Suivi du Processus Electoral
26. **Monsieur MOKANZA LINGANA REAGAN**: Chargé de Relations avec les autres Partis Politiques
27. **Madame MASENGU MUAMBA JUSMANE**: Chargée des Mouvements Associatifs et Organisations Confessionnelles

28. Monsieur MUTAMBA KAMBA JIMMY: Chargé d'Etudes et Stratégies
29. Monsieur EHILA LIMBATI TRESOR: Chargé du Développement et Promotion Paysanne
30. Monsieur NGONDA NGWONDI MADI : Chargé de l'Environnement, Tourisme et Conservation de la Nature
31. Monsieur PENGONGO MOLONGI PHILEMON: Chargé de la Solidarité et Cohésion Sociale
32. Monsieur NTUMBA KAMBA GRESSE: Chargé de Sports, Culture et Arts
33. Monsieur BARUANI KONGOLO FRED: Chargé de la Coordination des Femmes
34. Monsieur ILUNGA NTUMBA TONTON, Chargé de la Communication et Presse.

Article 4 : Sont nommées Conseillères au sein du Comité Fédéral des Jeunes de l'UNC/Lukunga I (Gombe-Lingwala), les personnes ci-après :

01. Madame LUFULU SARAH
02. Madame IDUMA ESPERANCE
03. Monsieur A MNAM OLIVIER
04. Madame GREGORIANE YAKUASA
05. Monsieur PIERRE KISULA DON
06. Monsieur KISULA DON PIERRE

Article 5 : Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 6 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 15 APR 2014

Vital KAMERHE



